

ARKEMA

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2010 PORTANT SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Actions de performance

Le Conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale a décidé l'attribution de 204.500 actions de performance dont l'acquisition définitive est liée notamment à l'atteinte de critères de performance, l'un externe (performances d'Arkema par rapport à celles d'un groupe de sociétés représentatif du secteur) et l'autre interne (niveau d'EBITDA). Celles-ci ont été attribuées à 1.009 bénéficiaires dont Monsieur Thierry Le Hénaff, Président directeur général, à hauteur de 18.800 actions de performance.

Options de souscription

Le Conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale a décidé l'attribution de 450.000 options de souscription d'actions dont l'exercice est notamment lié à l'atteinte de critères de performance, l'un externe (performances d'Arkema par rapport à celles d'un groupe de sociétés représentatif du secteur) et l'autre interne (niveau d'EBITDA). Le prix de souscription a été fixé à 30,47 euros correspondant à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le jour du Conseil d'administration sans application de décote.

Celles-ci ont été attribuées à 74 bénéficiaires dont Monsieur Thierry Le Hénaff, Président directeur général, à hauteur de 70.000 options de souscription.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé l'obligation de conservation suivante pour le Président directeur général et les membres du Comité exécutif du Groupe et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions :

- au minimum 30% des actions attribuées définitivement au Président directeur général,
- au minimum 20% des actions attribuées définitivement aux membres du comité exécutif en dehors du Président directeur général,
- un nombre d'actions issues des options de souscription exercées correspondant au minimum à 40 % de la plus-value nette d'acquisition.